

# ADHESION A L'IPGR

## FICHE DE RENSEIGNEMENT

### ADRESSE PERSONNELLE

Nom.....	
Prénom.....	
Né(e) le...../...../.....	à.....
Adresse.....	
.....	
Code Postal.....	Ville.....
Téléphone.....	
Télécopie.....	E-mail.....
Complément d'adresse.....	

### ADRESSE PROFESSIONNELLE

Libellé de l'établissement.....	
.....	
Adresse.....	
.....	
Code Postal.....	Ville.....
Téléphone.....	Poste.....
Télécopie.....	E-mail.....
Site.....	
Fonction exercée.....	

### SPECIALITES (\*) : DOMAINES D' ACTIONS ET POLES D' INTERETS

A	B
01 – Formation	01 – Risques naturels
02 – Expertise – Conseil	02 – Risques technologiques
03 – Recherche	03 – Risques sociaux
04 – Organisation Management	04 – Sécurité du travail
05 – Communication	05 – Constructions et ouvrages
06 – Gestion des crises	06 – Interventions – secours
07 – Echanges d'expériences – Banque de données	07 – Environnement
08 – Autres (à préciser)	08 – Autres (à préciser)

(\*) Cocher la ou les case(s) de votre (vos) spécialité(s) en A et B

Date : / /

Signature :

# CONDITIONS D'ADHESION A L'IPGR

Fiche de renseignement : conditions et tarifs d'adhésion

Extrait des statuts adoptés par les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires des  
27 juin 1991, 4 octobre 1991, 18 décembre 1991 et 8 octobre 1992.

Art. 7 : Le montant des droits d'entrées est fixé ainsi qu'il suit :

Droit d'entrée : 5 000,00 Francs pour les personnes morales  
500,00 Francs pour les personnes physiques

Le montant des cotisations annuelles est établi pour l'année 1993

Membres actifs : 5 000,00 Francs pour les personnes morales  
500,00 Francs pour les personnes physiques

Elles sont révisées annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

## COTISATIONS ANNUELLES ET DROITS D'ENTREES 2008

Cocher la (ou les) case(s) vous correspondant :

Type	Montant Droit d'entrée en Euros	Montant Cotisation Annuelle en Euros	Cumul
Personne Physique	77,00€	105,00€	182,00€
Personne Morale	770,00€	1 050,00€	1 820,00€
Collectivité territoriale (<10 000 hab)	77,00€	180,00€	257,00€
Collectivité territoriale (de 10 000 à 40 000 hab)	230,00€	420,00€	650,00€
Collectivité territoriale (de 40 000 à 150 000 hab)	460,00€	735,00€	1 195,00€
Collectivité territoriale (> 150 000 hab)	770,00€	1 050,00€	1 820,00€

*Le montant total de mon adhésion pour l'année 2005 s'élève à :*  
*(droit d'entrée + cotisation annuelle)*

.....+.....=.....Euros

Paiement effectué par :

Chèque(s) n° .....tiré(s) sur.....

Virement

Formulaire à retourner à :

INSTITUT DE PREVENTION ET DE GESTION DES RISQUES URBAINS ( I.P.G.R )  
19 A rue Paul Codaccioni – 13007 Marseille



I P G R